Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215602533-20260407-CM20260407_06-DE

2026-04-07 / 06

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE SEPT AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme HERVÉ Muriel, Maire.

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE TREAL

Etaient présents : Muriel HERVÉ, Maire, Corinne MARCHAND, Guénaël JOLLY, Céline ETRILLARD, Marie-Christine HAVARD, Thierry WAJCHERT, Nathalie JOUAN, Isabelle COUÉ, Frédéric BENOIT, Delphine BAUDU, Thomas POSSÉMÉ, Guillaume DRUNE, Léa CHAUVET, Jonathann LORIOT, Louis ROLLANDO formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Absents non excusés :

Marie-Christine HAVARD est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux :

Effectif légal : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Votants : 15

Séance du 07 Avril 2026

Date de convocation :
01.04.2026

Délibération n° 2026-04-07/ 06

OBJET :

Détermination du nombre de membres au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et élection de ces membres

---

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123 – 7 et suivants de code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du Centre Communal d'Action Social (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Présidé de droit par le Maire, ce conseil est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de huit minimums à seize maximums, en plus du Maire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

1° - fixer à douze le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

* Outre le Maire, Président de droit du CCAS,

- 6 membres élus au sein du Conseil Municipal
- 6 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles ;

2° - Procéder à l'élection de ses représentants au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;
Sont élus à l'unanimité des quinze présents :

- ETRILLARD Céline,
- JOUAN Nathalie,
- COUÉ Isabelle,
- CHAUVET Léa,
- HAVARD Marie-Christine,
- WAJCHET Thierry.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Muriel HERVÉ